

Rapport synthétique sur la formation des agents de l'ordre sur Le Pacte des Grands Lacs et la Convention de Kampala

Bukavu, 9-11 février 2012



Les participants devant le site de formation (Photo : ADEPAE).



En 2011, ADEPAE a mené, conjointement avec l'ONG SVH (Solidarité des Volontaires pour l'Humanité), une recherche sur les enjeux du retour des réfugiés congolais au Sud Kivu¹. Le rapport, présenté lors de restitutions auprès des divers acteurs impliqués de juin à août 2011, a souligné le manque de connaissance qu'ont les agents de l'ordre des mécanismes régionaux de protection des déplacés, tels que le Pacte des Grands Lacs et la Convention de Kampala. En accord avec la quatrième recommandation du rapport, demandant une plus grande implication des autorités congolaises dans la facilitation du processus de rapatriement, ADEPAE a organisé une formation des agents de l'ordre portant sur le contenu du Pacte des Grands Lacs et de la Convention de Kampala.

L'objectif de la formation organisée par ADEPAE était de renforcer l'implication des autorités dans l'amélioration des conditions socio-économiques, culturelles et sécuritaires pour les déplacés et rapatriés. La formation a réuni des éléments des FARDC² et de la PNC³, des agents administratifs des territoires de Fizi et d'Uvira et des collectivités (chefferies et secteurs), des agents des services spécialisés tels que la CNR⁴, l'ANR⁵ et les organisations nationales et internationales impliquées dans la question des déplacés et de rapatriés. La formation était initialement prévue à Uvira mais a eu lieu à Bukavu pour des raisons de disponibilité des hautes autorités et des officiers militaires de la Province et des exigences pédagogiques.

34 des 36 personnes invitées par ADEPAE ont pu se libérer pour les trois jours de formation. Le Conseiller du Gouverneur chargé des questions des Grands Lacs s'est notamment rendu disponible pour toute la formation.

La formation, qui se voulait participative, était divisée en brainstormings, mini-exposés, travaux en carrefours, restitutions en plénière, échanges d'idées et d'expériences et témoignages de rapatriés et de représentants de services spécialisés.

Chaque participant a reçu :

- Un module de formation ;
- Le guide d'IDMC pour la société civile sur le Pacte des Grands Lacs et les droits des personnes déplacées⁶ ;
- Le guide du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC) sur comment rendre la Convention de Kampala opérationnelle pour les personnes déplacées⁷ ;
- Une brochure du UNHCR⁸ sur la protection des réfugiés, distribuée par Alexandra Krause, Chargée de protection au UNHCR qui a aussi partagé ses expériences avec les participants.

Koffi Alinon, de UN-HABITAT, a exposé aux participants les résultats de la recherche de UN-HABITAT sur la problématique foncière dans les territoires de la province du Sud Kivu en indiquant que :

1. Les territoires qui connaissent des mouvements de populations sont Kalehe, Uvira et Fizi ;
2. Ces mêmes territoires se révèlent propices aux conflits fonciers ;
3. Les conflits fonciers ont, s'ils ne sont pas pris en charge à travers des dispositifs de sensibilisation et de médiation conséquents, un impact négatif sur la paix sociale desdits territoires.

¹ Réfugiés Congolais du Sud Kivu: Enjeux du Retour dans les territoires de Fizi et Uvira, Juin 2011

² Forces Armées de la République Démocratique du Congo

³ Police nationale congolaise

⁴ Commission nationale pour les réfugiés

⁵ Agence nationale de renseignements

⁶ Le Pacte des Grands Lacs et les Droits des personnes Déplacées : Un Guide pour la Société Civile, septembre 2008, www.internal-displacement.org/greatlakes

⁷ Rendre la convention de Kampala opérationnelle pour les personnes déplacées | Guide pour la société civile : Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, juillet 2010

⁸ Haut Commissariat pour les Réfugiés

Avant de commencer la formation, le formateur a procédé à un test des connaissances et des attentes des participants. Ce test consistait en trois questions auxquelles les participants ont répondu de la façon suivante :

- ✓ Les problèmes rencontrés par les déplacés internes, les retournés, les rapatriés et les réfugiés dans leurs zones d'intervention : Les réfugiés sont particulièrement touchés par les problèmes fonciers, la pauvreté accrue, l'incapacité de scolariser les enfants au-delà du primaire, la spoliation de certains sites de retour, les conflits entre résidents et rapatriés.
- ✓ Les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux protégeant les droits des personnes déplacées : Seuls quatre des participants ont pris connaissance du Pacte des Grands Lacs et de la Convention de Kampala avant l'atelier. Douze participants ont mentionné le Code foncier, le Journal officiel de la RDC portant sur les réfugiés et les dépliants du HCR. Le reste des participants a avoué ne pas connaître des instruments juridiques de protection des déplacés et rapatriés. Tous se sont néanmoins accordés sur l'intérêt de maîtriser ces instruments pour la gestion du retour des réfugiés congolais et des flux de déplacements.
- ✓ Les attentes des participants.

Les participants ont participé très activement à la formation, échangeant sur leurs expériences et posant des questions sur les différents instruments et la manière de les utiliser. Les participants ont également réfléchi aux moyens d'harmoniser les interventions pour améliorer la qualité de la réponse et inciter les réfugiés au retour.

Le service de cadastre, qui n'avait pas été invité à la formation, a été maintes fois cité comme partie prenante dans les questions foncières et il a été recommandé qu'il soit invité dans les ateliers.

Les participants ont émis les recommandations suivantes :

1. Traduire le Pacte des Grands Lacs et la Convention de Kampala en langues locales et les vulgariser ;
2. Formaliser les procédures coutumières d'obtention/régularisation des titres fonciers ;
3. Organiser des rencontres entre les autorités provinciales et coutumières et les services de cadastres et fonciers sur la gestion des terres (dualisme entre le droit coutumier et le droit moderne en matière de la gestion de la terre);
4. Inclure dans le prochain budget de la province le financement des activités des services étatiques spécialisés dans la protection et la gestion des déplacés, réfugiés et rapatriés (CLPC, CNR, PNC etc.) ;
5. Améliorer la coordination et la visibilité des actions de l'Etat ;
6. Renforcer les capacités des magistrats et personnels judiciaires dans les tribunaux de paix déjà en place et l'organisation de l'itinérance dans les milieux les plus reculés ;
7. Protéger les sites désignés pour les rapatriements des potentielles spoliations par l'établissement des titres fonciers ;
8. Renforcer les effectifs de la PNC et de l'armée dans les zones de retour et la supprimer les barrières illégales.

Les participants se sont engagés à organiser les restitutions des résultats de l'atelier au sein de leurs institutions. Des actions de plaidoyer devront être organisées pour plus d'impact en faveur des personnes déplacées et rapatriées. Ceci demande l'implication des différents acteurs financiers et étatiques. Nous plaidons pour la recherche des moyens financiers complémentaires.

Fait à Bukavu, le 15 février 2012.

Tharcisse Kayira
Coordinateur d'ADEPAE